



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CIEPAS
2021-2022**



COLLÈGE DES INSPECTEURS
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

GLOSSAIRE

VOIE PROFESSIONNELLE



Ce glossaire est rédigé à l'attention des évaluateurs externes des établissements disposant d'une voie professionnelle (lycée polyvalent, lycée professionnel public et privé sous contrat) de l'académie de Strasbourg. Elaboré au cours des premières années de la transformation de la voie professionnelle, il en précise les principaux repères.

Il a également vocation à renseigner tout personnel de l'académie et sera diffusé systématiquement aux nouveaux contractuels de la voie professionnelle à compter de la rentrée 2022.

A	Apprentissage	Le mixage de public peut amener l'établissement à regrouper des apprenants placés sous des statuts distincts : scolaire, apprenti, formation continue.
A	Attestation de réussite intermédiaire	L'attestation de réussite intermédiaire est délivrée à la fin de la première professionnelle en appui du livret scolaire et de 9 disciplines. Elle est octroyée pour une moyenne supérieure à 10, discutée en conseil de classe pour une moyenne comprise entre 9 et 10 et refusée en dessous de 9.
Ao	Accompagnement à l'orientation	L'accompagnement personnalisé est renforcé par un volet relatif à la consolidation des acquis et, en classe de terminale baccalauréat professionnel, à la préparation à l'orientation. Deux modules, communs dans un premier temps, puis distincts préparent les élèves à leur poursuite d'études ou à leur insertion professionnelle. Le choix du module n'est pas irréversible.
Ap	Accompagnement personnalisé	L'accompagnement personnalisé est constitué de trois volets : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement personnalisé, - consolidation des acquis, - préparation à l'orientation.
B	Brio	BRIO est une plateforme nationale, ouverte à l'ensemble des professeurs, des équipes de direction des lycées professionnels ainsi qu'aux inspecteurs de l'Éducation nationale. C'est une bibliothèque de ressources et d'idées alimentée par les équipes volontaires impliquées dans la réalisation du chef-d'œuvre en CAP et en baccalauréat professionnel. Chaque établissement est invité à publier au moins une contribution par niveau.

<p>B</p> <p>Bulletins de compétences</p>	<p>L'académie de Strasbourg a généralisé la possibilité de produire des bulletins de compétences (trimestre/semestre), ils précisent les habituels bulletins de notes.</p> <p>La note disciplinaire figure dans les bulletins de compétences mais elle s'apparente davantage à une note de profil. Ce profil témoigne des constats effectués à un instant T. Il n'est pas la moyenne des positionnements effectués durant une période donnée.</p>
<p>C</p> <p>Campus des métiers et des qualifications (CMQ)</p>	<p>Les Campus des métiers et des qualifications ont vocation à développer les compétences attendues par l'industrie d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, ils réunissent à l'échelle d'un territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des établissements scolaires et des CFA, • des établissements d'enseignement supérieur, • des organismes de formation, • des laboratoires de recherche, • des plateformes technologiques, • des pépinières et incubateurs d'entreprises, • des entreprises, • des associations. <p>Les Campus des métiers et des qualifications dont le secteur d'activité revêt un enjeu particulièrement stratégique au plan national sont labellisés Campus d'excellence.</p>
<p>C</p> <p>CFA Académique</p>	<p>Suite à la réforme du financement de la formation continue et de l'apprentissage, un CFA académique a été créé. Il fédère les anciens CFA rattachés aux établissements scolaires, transformés depuis en UFA.</p>
<p>C</p> <p>Chef-d'œuvre en CAP et en Baccalauréat professionnel</p>	<p>Le chef-d'œuvre est la réalisation qui marque l'achèvement de la formation de l'élève ou de l'apprenti, un accomplissement personnel qui témoigne des talents et des compétences acquis jusqu'à l'examen. Il témoigne de l'acquisition des savoirs et des gestes propres à un métier : l'élève ou l'apprenti doit être capable d'articuler savoirs théoriques et généraux et mise en œuvre de pratiques professionnelles.</p> <p>Par cette réalisation, l'élève ou l'apprenti éprouve la nécessaire complémentarité des enseignements professionnels et généraux suivis pendant le cursus, lui permettant de valoriser ses compétences auprès de partenaires extérieurs et de futurs employeurs. Le travail du chef-d'œuvre, transversal et pluridisciplinaire, intègre des enjeux économiques, sociaux, écologiques ou numériques significatifs de la filière de métiers concernée.</p> <p>Il s'agit donc d'une réalisation qui prend appui sur une démarche de projet pluridisciplinaire mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de spécialité et généraux et qui est significative, représentative ou même emblématique de la filière professionnelle concernée.</p> <p>Cette production peut être matérielle ou immatérielle.</p>

	Le chef-d'œuvre peut avoir une dimension collective dans laquelle une part individuelle est prise en charge par l'élève ou l'apprenti ou bien il peut être conduit individuellement.
C	<p>Co-interventions en CAP et en Baccalauréat professionnel</p> <p>Les co-interventions combinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques et enseignement professionnel, - Français et enseignement professionnel. <p>Les enseignants s'appuient sur le programme du domaine général et le référentiel de spécialité pour développer un enseignement commun. Deux enseignants sont donc ensemble avec un groupe classe (CAP) ou une classe (Bac pro).</p> <p>En classe terminale professionnelle, les établissements peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir la co-intervention français/mathématiques/enseignement professionnel, • introduire un atelier philosophique dans un objectif de développement de la culture générale, • proposer de nouvelles disciplines en co-intervention, • renforcer l'horaire d'accompagnement (modules complémentaires d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études).
C	<p>Compétences numériques</p> <p>Les compétences numériques définies par le cadre de référence européen font l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne Pix. La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié. Elle est délivrée en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal.</p>
C	<p>Compétences transversales</p> <p>En complément des compétences disciplinaires (générales et professionnelles), des compétences transversales peuvent être travaillées et évaluées.</p> <p>Le RECTEC (référentiel européen de 12 compétences transversales des certifications) constitue un exemple d'aide à la décision pour le positionnement des profils.</p>
C	<p>Consolidation des acquis</p> <p>En entrée de formation, une part significative des heures d'accompagnement personnalisé doit être consacrée à la consolidation des acquis notamment en mathématiques et en français. Cette mobilisation doit pouvoir s'atténuer au fur et à mesure de l'avancée dans le cycle de formation.</p>
D	<p>Durée de formation</p> <p>La durée de formation d'un baccalauréat professionnel est de 3 ans. La durée de formation d'un CAP est de deux ans. Elle peut être ajustée à 1 année ou prolongée à 3 ans sur la base d'un positionnement. La durée de formation d'une mention complémentaire est d'une année.</p>
F	<p>Famille de métiers</p> <p>En seconde professionnelle, la famille de métiers est mise en place et s'inscrit dans une logique de parcours de formation de l'élève.</p>

		<p>La famille des métiers vise à la fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner le temps aux élèves de construire leur projet d'orientation en leur permettant de choisir une famille de métiers en seconde puis une spécialité de baccalauréat en classe de première et de terminale, - acquérir une culture commune et partagée à l'échelle d'un ensemble de métiers ou d'un secteur professionnel, - comprendre les synergies et les interconnexions entre des métiers intervenant dans un même environnement professionnel et inscrits dans des processus communs, - former les élèves à des compétences professionnelles communes aux métiers d'une même famille. <p>En seconde professionnelle, on évoquera davantage une année de professionnalisation. Tandis qu'en première et terminale professionnelle, nous sommes sur la spécialisation.</p>
H	Habilitations	Certaines formations intègrent des habilitations que les élèves doivent passer durant leur parcours de formation. Leur absence peut contrarier la délivrance d'un diplôme.
I	Immersion	Les établissements peuvent pratiquer des immersions de collégiens. Ces immersions sont individuelles ou collectives, au sein ou en dehors des classes.
L	Label	Trois labels peuvent être octroyés aux établissements de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Campus des métiers et des qualifications, - Campus d'Excellence, - Label des métiers.
L	Langues vivantes	La pratique d'au moins une langue vivante est prévue dans l'organisation des enseignements. Certains baccalauréats professionnels prévoient deux langues vivantes. Des sections européennes sont présentes dans les établissements. La délivrance d'un AZUBI BacPro cosigné par les partenaires allemands est possible dans 9 établissements.
M	Mention complémentaire	Les mentions complémentaires sont accessibles sous condition selon le niveau (ex : détention d'un 1 ^{er} diplôme de la spécialité). Elles sont destinées à compléter un 1 ^{er} niveau de formation par une spécialisation. Une mention complémentaire a vocation à répondre à un besoin local ou territorial de personnel.
M		La TVP introduit dans les établissements scolaires la présence d'apprentis dans les parcours sous statut scolaire.

	Mixage de public	Ceci conduit les établissements à différencier, dans des groupes communs ou distincts selon les effectifs, des parcours de formation pour un même diplôme. Cette pratique existe également dans le cadre de la formation continue. Ce mixage favorise la mobilité entre différents parcours de formation pour l'obtention d'un même diplôme.																	
M	Mobilité à l'étranger	Tous les élèves de la voie professionnelle peuvent partir se former dans le monde entier à n'importe quel moment de leur cursus dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • pour acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie, • pour enrichir leur connaissance du métier et découvrir d'autres usages et savoir-faire, • pour améliorer leur pratique d'une langue étrangère. Les élèves peuvent être évalués à l'étranger lors des séjours longs. Une épreuve facultative de mobilité est prévue pour chaque diplôme.																	
M	Musée virtuel	Le SAIO et l'Onisep de Strasbourg déploient un musée virtuel pour la promotion des métiers et des formations en appui des chefs-d'œuvre transmis par les établissements de formation. http://www.ac-strasbourg.fr/orientation-formation/voie-professionnelle/																	
N	Niveau de diplôme	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>3^e prépa Métiers</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>NIVEAU 3 CAP</td> <td>Première CAP Terminale CAP</td> <td>1 an 1 an</td> </tr> <tr> <td>NIVEAU 4 Baccalauréat Professionnel (BCP)</td> <td>Seconde professionnelle Première professionnelle Terminale professionnelle</td> <td>3 ans</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Certifications de NIVEAU 4 spécifiques aux métiers d'art</td> <td>Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle (DTMS) option habillage <i>au Lycée Jean Rostand après un BCP métiers de la mode ou un positionnement</i></td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Brevet des Métiers d'Art (BMA) ébéniste <i>au Lycée Couffignal après un CAP ou un positionnement</i></td> <td>2 ans</td> </tr> <tr> <td>NIVEAU 3 OU 4</td> <td>Mention complémentaire</td> <td>1 an</td> </tr> </table>		3 ^e prépa Métiers	1 an	NIVEAU 3 CAP	Première CAP Terminale CAP	1 an 1 an	NIVEAU 4 Baccalauréat Professionnel (BCP)	Seconde professionnelle Première professionnelle Terminale professionnelle	3 ans	Certifications de NIVEAU 4 spécifiques aux métiers d'art	Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle (DTMS) option habillage <i>au Lycée Jean Rostand après un BCP métiers de la mode ou un positionnement</i>	1 an	Brevet des Métiers d'Art (BMA) ébéniste <i>au Lycée Couffignal après un CAP ou un positionnement</i>	2 ans	NIVEAU 3 OU 4	Mention complémentaire	1 an
	3 ^e prépa Métiers	1 an																	
NIVEAU 3 CAP	Première CAP Terminale CAP	1 an 1 an																	
NIVEAU 4 Baccalauréat Professionnel (BCP)	Seconde professionnelle Première professionnelle Terminale professionnelle	3 ans																	
Certifications de NIVEAU 4 spécifiques aux métiers d'art	Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle (DTMS) option habillage <i>au Lycée Jean Rostand après un BCP métiers de la mode ou un positionnement</i>	1 an																	
	Brevet des Métiers d'Art (BMA) ébéniste <i>au Lycée Couffignal après un CAP ou un positionnement</i>	2 ans																	
NIVEAU 3 OU 4	Mention complémentaire	1 an																	

P	Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)	<p>Les PFMP sont des temps de formation en milieu professionnel qui donnent lieu à des évaluations formatives (savoir-être, savoir-faire) et peuvent donner lieu à des évaluations certificatives.</p> <p>L'établissement peut « prélever » sur la durée réglementaire des PFMP une « semaine » pour préparer les élèves à leur première période de formation.</p>
P	Poste renfort	<p>Au sein de 14 établissements, un poste renfort (18h pour 36h d'activités) est déployé.</p> <p>Sa mission est de renforcer la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les équipes éducatives.</p>
P	Prépa Métiers Troisième	<p>La classe de 3^e prépa métiers, implantée en lycée professionnel dans notre académie, permet aux élèves de découvrir des métiers et les différentes formations pour y accéder mais aussi d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>En fin d'année, les élèves passent le DNB série professionnelle.</p>
P	Professeur référent	<p>Le professeur référent se distingue du professeur principal. Le professeur référent s'occupe individuellement des élèves tandis que le professeur principal s'occupe collectivement de la classe.</p>
P	Programmes	<p>Tous les programmes des disciplines générales ont été modifiés au cours de ces trois dernières années.</p>
Q	Qualéduc	<p>Qualéduc est une démarche permettant de développer un processus d'amélioration continue à l'échelle de l'établissement. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative autour d'axes de travail communs et de fiches thématiques : réflexion collective en lien avec des thématiques pédagogiques et/ou organisationnelles, définition d'actions partagées et leur évaluation.</p>
R	Référentiel	<p>Un diplôme réunit des programmes (disciplines générales) et un référentiel d'activités professionnelles et de certification.</p> <p>La modification d'un référentiel ne concerne qu'une spécialité en général mais il peut regrouper des options.</p>
S	Santé, prévention	<p>Chaque formation professionnelle intègre un parcours de prévention aux risques professionnels et de sécurité (exemple : SST, PSC1).</p>
T	Tests de positionnement	<p>Des tests de positionnement sont organisés à l'entrée en CAP et en seconde professionnelle.</p>

T**Transformation
de la voie
professionnelle
(TVP)**

12 propositions phares issues du rapport (03/2018) Calvé – Marcon fixent les objectifs de la transformation de la voie professionnelle. Elle débute à la rentrée 2019 et se déploie au fur et à mesure des trois années successives.

La rentrée 2022 sera la première à être déployée avec une vision complète de tous les dispositifs.

Tous les niveaux de formation des classes de CAP et de baccalauréat professionnel sont considérés. Ainsi, en trois années, 5 niveaux de formation ont été modifiés.

U**Unité de
Formation
d'Apprentis
(UFA)**

L'Unité de Formation d'Apprentis est l'entité représentative localement du CFA Académique. Majoritairement, elle correspond à un ancien CFA public, souvent adossé à un établissement scolaire public de formation.

V**Vademecum**

La transformation de la voie professionnelle est accompagnée de parcours magistère et de vademecums publiés par le Ministère de l'Éducation nationale.